

## temps présent

**Un virus peut en cacher un autre** p. 2-3

**2010** : contre les attaques gouvernementales, reconquérir... le bac ! p. 4-5

Comment préparer des suppressions de postes?

**En évitant d'inscrire les élèves !** p. 6



## personnels

Le mouvement à l'arrêt p. 7-8

**Hors-classe** p. 9

Assistants d'éducation  
**violence des échanges en milieu scolaire** p. 10

**On achève bien les stagiaires** p. 11

## vie du snes

Organisation de la section académique du Snes p. 12

### ENCART

- Stages syndicaux
- Formation continue

## édito

Gare aux effets secondaires !

La rentrée 2009 sera médicale ou ne sera pas : depuis la mi-août, la multiplication des communiqués ministériels sur le dispositif prévu en cas d'épidémie rappelle l'angoisse suscitée par la menace de la grippe aviaire il y a peu.

Si l'on ne peut que souhaiter le même destin éphémère au virus H1N1 et surtout la même absence de conséquences, l'arsenal mis en place par le ministère pour le contrer, sans concertation, ni information des personnels, sans être véritablement adapté au 2<sup>nd</sup> degré, risque, lui, d'avoir des effets secondaires redoutables et durables :

- d'abord - mais cela devient presque un rituel depuis Claude Allègre - sur l'image de la profession, puisque **notre nouveau ministre veut persuader que nous serions facilement remplaçables tout un trimestre (12 semaines !) par des séquences internet**, télévisuelles ou radiodiffusées, résumant notre métier à un enseignement distant, asséné magistralement à un public forcément attentif, oubliant au passage qu'il existe encore une fracture numérique chez nos élèves.
- ensuite sur le budget et les postes : **le potentiel en remplaçants, déjà insuffisant dans l'académie, a été encore diminué de plusieurs centaines de TZR en juin**, essentiellement dans des disciplines générales. Ne sera t-il pas tentant d'utiliser un jour ces fumeux cours comme solution au manque de professeurs ?
- enfin, et surtout, **le dispositif confirme la volonté de créer une société et une école à 2 vitesses**, dans le droit fil des réformes que l'on cherche à nous imposer ces derniers temps, le groupe classe disparaissant peu à peu de la réflexion pédagogique, l'individu devenant le seul étalon. Les premiers perdants seront les familles et les élèves : il aura déjà fallu trouver des solutions pour le samedi matin et bientôt pour le dimanche, on imagine mal comment il sera encore possible de solliciter la « solidarité familiale »... quand elle existe, qu'elle est disponible et qu'elle se trouve à proximité ! La grande gagnante sera, à n'en pas douter, l'industrie de l'enseignement hors école. Les sociétés de coaching individualisé doivent s'en frotter les mains à l'avance.

Et si tout cela était utilisé pour faire oublier les conditions de la rentrée, la réforme des lycées, le budget et l'annonce des 16 000 nouvelles suppressions de postes, les menaces sur la fonction publique...

Pas de doute, il nous faudra la santé pour l'année qui s'annonce !

Karine Boulonne

**AG des S1 • MERCREDI 9 SEPTEMBRE • 14 H 30  
LYCÉE MONTEBELLO - LILLE**

# Un virus peut en cacher un autre

PAR KARINE BOULONNE

**C'était prévisible : l'été 2009 a été propice aux mauvais coups. L'Education nationale et la Fonction publique n'ont pas été épargnées par les annonces, ce qui laisse présager un automne social chaud. A nous d'empêcher que le H1N1 ne supplante dans les esprits cet autre virus très nocif : le RGPP 16 000, qui s'attaque directement aux fonctions éducatives.**

L'année scolaire s'était pourtant terminée sur une note positive dans notre académie, fruit de la mobilisation des personnels : celle de revirements successifs du rectorat sur la « reconquête du mois de juin » et les modalités de passage du baccalauréat. Malgré leur caractère tardif, ils ont permis l'amélioration de la situation d'un grand nombre de correcteurs (diminution du nombre de copies, report de la date de remise des notes, consignes donnée aux chefs d'établissement pour décharger des surveillances après la prise en charge des copies et ne pas mettre de cours pendant les examens et les corrections). Le SNES avait prévenu l'administration dès la publication du calendrier national et demandé que toutes les dispositions soient prises pour garantir la qualité des épreuves. Il est regrettable qu'une nouvelle fois il faille attendre d'être au pied du mur pour que le rectorat reconnaisse ses erreurs et pour que des mesures ponctuelles soient prises dans l'urgence, au risque de compromettre l'examen. Il nous faut dès maintenant nous remettre au travail sur le chantier du bac, d'abord pour faire bouger le calendrier national, ensuite pour obtenir que les acquis 2009 soient pérennisés et bien sûr en obtenir d'autres !

Pendant cette même période, **des centaines d'élèves ont fait les frais des restrictions budgétaires et des fermetures de postes en se retrouvant sans affectation** pour septembre (lire page 6). Nous en appelons à la vigilance des

S1 pour faire le bilan dans les établissements, en particulier pour les élèves entrant en 2nde ainsi que pour les doublants ou triplants de terminale. C'est en effet rien moins que la situation des élèves, mais aussi des personnels et de l'offre de formation dans l'académie qui se jouent dans notre mobilisation avant le vote du budget (en novembre) : Xavier Darcos a annoncé 16 000 nouvelles suppressions de postes pour 2010 avant de quitter le ministère pour s'occuper des... retraites (sic !).

**Nous aurons aussi fort à faire avec la réforme des lycées**, suspendue après nos mobilisations et celles des élèves : dans l'académie, quelques établissements ont été désignés pour expérimenter des mesures « Darcos » ; nous solliciterons très rapidement les collègues pour

## SAMU LUKOMBO Une issue heureuse

Après de multiples péripéties, la préfecture vient finalement d'annuler sa décision d'OQTF envoyée le 24 juillet dernier. Samu va avoir un titre de séjour Vie Privée et Familiale. Nous devons cela à la mobilisation, à la tenacité et à la réactivité du comité RESF qui n'a cessé depuis le début d'informer, de mobiliser et de batailler. C'est à la suite d'une dernière entrevue avec la sous-préfète de Saint-Omer le 23 juillet en présence de la petite famille Lukombo au grand complet que la situation a pu enfin se débloquent. Le rôle de M. Magnier, maire et parrain de Samu, a été également décisif notamment par ses interventions auprès du préfet, M. de Bousquet. Entre temps nous avons envoyé un dossier au médiateur de la république, signé de Michel Lefait (PS), Hélène Flautre (Vert) et Jean-Claude Danglot (PC) (le 3 août) et fait des démarches pour saisir le tribunal administratif.

Samu et Natacha vont enfin pouvoir vivre dans la sérénité et faire des projets d'avenir.

Marilyn Shirley

dresser un bilan de ce qui y sera fait. Le nouveau ministre vient en outre d'annoncer que l'architecture du nouveau lycée serait connue courant septembre, et la réforme appliquée dès 2010. On attend toujours l'annonce d'une réelle concertation : cette précipitation et cette surdité de Chatel rappellent dangereusement celles de Darcos. Ce « nouveau lycée » sera à coup sûr inspiré des rapports Descoings et Apparu qui - même si le premier prend acte de certaines de nos revendications - laissent les pires portes ouvertes (voir bulletin précédent). Nul doute qu'il faudra donc se remobiliser très vite sur cette question, pour faire avancer nos projets pour un lycée vraiment démocratique. Nous poursuivrons dans ce sens le travail entrepris sur la démocratisation (voir supplément du précédent bulletin, disponible sur le site), en élargissant la réflexion aux collèges, pour que le SNES demeure une véritable force de propositions dans un système éducatif qui ne parvient pas à atteindre ses objectifs.

**La rentrée 2009 est aussi placée sous le signe de la Fonction publique** puisque l'été a été propice aux mauvais coups. Dès le 2 juillet, l'assemblée nationale adoptait la « loi de mobilité » qui accroît le désengagement de l'Etat par le transfert de missions à des associations et encourage le recours à des non-titulaires. Elle remet en cause les statuts des fonctionnaires et même la « sécurité de l'emploi » en permettant de réaffecter voire licencier les agents dont les emplois ou les missions seront supprimés par la « révision générale des politiques publiques » (RGPP) et la réforme de l'administration dans les départements et régions. A n'en pas douter, la précarité qui avait été partiellement résorbée (concours internes, examens professionnels...), va redevenir la variable d'ajustement préférée du gouvernement (lire ci-contre l'article sur l'agence nationale du remplacement).

C'est donc une nouvelle fois à une rentrée offensive qu'il faut se préparer : dès la rentrée, nous appelons les syndiqués à se réunir pour faire le point sur la situation dans leurs

établissements (effectifs, remplacements non pourvus, vie scolaire...), à engager ou poursuivre la lutte là où les conditions de rentrée sont les plus critiques, à nous faire parvenir ces informations, à rencontrer les parents et à faire publier des communiqués de presse. Nous vous invitons également à discuter des actions à venir.

**Le mercredi 9 septembre à 14 h 30 aura lieu au lycée Montebello à Lille une AG des S1 qui fera le point avant la réunion du conseil national mi-septembre.**

### **Syndicalisation l'affaire de tous !**

Nous avons fini l'année 2008-2009 avec 3342 syndiqués. Une fois les changements connus opérés (départs vers une autre académie, dans le supérieur, vers un autre ministère, démission ...), les adhérents encore présents dans l'académie en septembre 2009 ne sont plus que 3319. Chaque année, environ 20 % de nos syndiqués ne renouvellent pas leur cotisation pour diverses raisons, les différentes relances indiquent qu'il s'agit essentiellement de négligence ou d'oubli. Par ailleurs, beaucoup de collègues non syndiqués font confiance au SNES mais n'effectuent pas la démarche d'adhérer.

Le SNES vit à 91 % des adhésions, autant dire qu'un syndiqué en plus ou en moins, ça compte ! La section académique de Lille a réalisé un bulletin « syndicalisation » (voir site) présentant le SNES sous tous ses aspects ; il insiste aussi sur la nécessité de contribuer à le renforcer en adhérant ou en réadhérant. Ce bulletin sera distribué à l'occasion d'une tournée d'établissements sans section (S1) organisée déclarée, les S1 intéressés par des exemplaires en nombre peuvent également en faire la demande.

ATTENTION : il arrive qu'un(e) syndiqué(e) ne reçoive pas les informations le concernant, en raison d'une différence entre le nom donné au SNES et celui donné au rectorat, en raison aussi d'une situation modifiée sans nous en faire part (congé parental, dispo, concours chef d'établissement ...). Soyez vigilant en nous envoyant votre bulletin d'adhésion.

# Encore plus de précarité chez les remplaçants !

PAR MICHAËL COLIN



**En 2008 Xavier Darcos en a rêvé, en septembre 2009, Luc Châtel le fait ? Le nouveau ministre de l'éducation nationale a relancé le projet d'Agence nationale de remplacement qui devrait voir le jour très rapidement selon ses dires.**

**L**e ministère joue sur les chiffres en annonçant que « seuls 80% des remplaçants sont utilisés », mais il s'agit là d'un taux global, peu représentatif des spécificités des académies et des disciplines. Par exemple, dans l'académie de Lille, les TZR en STI sont en surnombre, ce qui ne serait pas le cas si les formations dans les disciplines techniques n'étaient pas d'années en années supprimées au nom de la logique comptable. Mais dans d'autres disciplines, telles que l'anglais, les maths ou la technologie, les TZR sont en nombre insuffisant : beaucoup d'élèves se sont retrouvés sans profs dans ces disciplines parce que plus aucun collègue n'était disponible pour faire des remplacements, et cela même si le rectorat recourt - malgré l'opposition des syndicats, la loi et les arrêts du tribunal administratif - à des enseignants d'autres disciplines !

Dans ce contexte, il est particulièrement cynique d'invoquer la « continuité du service public » lorsqu'il y a une grève, quand ce sont les pratiques de l'administration qui empêchent

les élèves de bénéficier de personnels qualifiés en permanence tout au long de l'année. Car ce n'est pas en faisant appel à des vacataires ou des contractuels du jour au lendemain, qui n'ont bien souvent pas eu de formation, ni en les faisant travailler un jour dans une académie et le lendemain dans une autre, ni encore en tentant de forcer des enseignants à traiter des disciplines pour lesquelles ils ne sont pas qualifiés, que la situation du remplacement va s'améliorer. Mais est-ce la véritable motivation du ministre ? Il n'est pas exclu que la perspective de sous-payer des précaires au lance-pierres, plutôt que des salaires (même malingres !) à des titulaires, ait pu peser dans la balance. Quel mépris vis-à-vis des personnels, des élèves et des parents d'élèves !

Le SNES revendique une organisation du remplacement qui assure la qualité de l'enseignement et qui respecte les personnels. Il a des mandats clairs concernant le remplacement, qui sont développés dans le supplément TZR joint à ce bulletin. Ils s'opposent en tout point à la démagogie et au mépris qui caractérisent les mesures ministérielles et rectorales.

**Dernière minute  
Le ministère semblerait renoncer à ce projet... Restons vigilants !**

## A SEPTEMBRE

DE JUIN

**L**a rentrée paraît « remettre les compteurs à zéro », et l'on peut être tenté de se dire « qu'on verra en temps voulu » tel problème, telle question. Pourtant, tout comme les conditions de rentrée se préparent dès l'automne précédent (vote du budget), ce qui se passe en fin d'année scolaire - bac, affectation des élèves, mutations, hors-classe... - se construit tout au long de l'année : cela rend nécessaire une vigilance permanente, et surtout une mobilisation collective qui sera d'autant plus efficace qu'elle aura « un coup d'avance » sur les décisions de l'administration. Le « bilan » qui suit de la fin de l'année 2008/2009 doit nous rappeler qu'il ne faut pas attendre : agissons dès maintenant pour que cette année et les suivantes voient des victoires contre les attaques que nous subissons depuis trop longtemps !

## 2010: contre les attaques gouvernementales, reconquérir... le bac !

PAR CATHERINE PIECUCH

**Initiée à la session 2008, la « reconquête du mois de juin » est venue fortement perturber le bac 2009. Même si les mobilisations ont permis d'éviter le pire, les attaques contre le bac vont probablement s'intensifier cette année. A nous de les mettre en échec, sans attendre juin 2010.**

**E**n cette rentrée, nous pouvons tirer un premier bilan du bac très particulier qu'ont vécu pour cette session 2009 candidats et examinateurs.

Petit rappel de calendrier. Fin 2008, annonces gouvernementales tonitruantes sur **la « reconquête » du mois de juin et la prétendue nécessité de décaler cet examen national**. Les modalités réelles seront connues tardivement - fin janvier - et s'accompagneront d'un certain nombre de « nouveautés ». Tous les candidats de 1ère et de terminale passeront les épreuves écrites dans leur établissement, l'examen se déroulera sur la dernière décade de juin, les élèves de seconde continueront les cours... Un certain nombre de problèmes se posent aussitôt : comment assurer des conditions de passation correctes si les lycées restent ouverts à tous les élèves pendant l'examen ? Pourquoi ne pas prévoir un temps de révision personnel entre la fin des cours et le début des examens ? Comment assurer des conditions de correction satisfaisantes puisque les délais de correction précisément seront réduits ? Sont claires aussi les raisons de cette **attaque contre le bac**. Celles avancées à grand renfort de communication

par le Ministère : « reconquérir » le fameux mois de juin, lutter contre l'absentéisme et faire travailler plus longtemps, notamment les secondes... Et celles moins avouables et pourtant décisives : habituer les esprits au bac maison et donc au contrôle continu, et préparer ainsi la fin du bac comme examen final, national et anonyme ; créer des conditions susceptibles d'entraîner des incidents, ce qui pourrait facilement déboucher sur une suppression accélérée du bac au nom du « c'est lourd et ingérable » ; enfoncer enfin auprès de l'opinion publique un coin supplémentaire dans les supposées conditions de travail privilégiées des profs (si on les met désormais au travail, c'est qu'ils ne faisaient rien auparavant...).

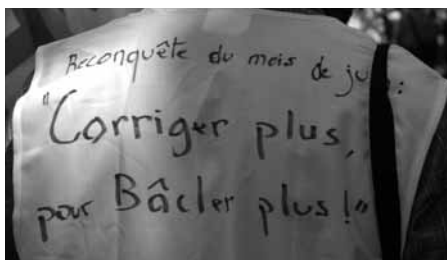
Conscient de ces enjeux, le Snes a agi dès le mois de janvier et sans relâche ensuite, auprès du Recteur, pour obtenir notamment un autre calendrier et d'autres conditions de passation des épreuves, et auprès des collègues pour les informer et construire la mobilisation. Des avancées ont été obtenues : arrêt des cours pendant les examens, allègement du nombre de copies - pour certaines disciplines - et convocation de davantage d'examineurs, avancée de réunions d'harmonisation, allongement d'une journée des délais de correction...

Malgré ces points marqués, le bac 2009 reste caractérisé par des **conditions bien particulières - et difficiles - pour la majorité des correcteurs**. A des convocations arrivées souvent très tardivement (jusqu'à 8 à 10 jours

avant le début des épreuves) s'est ajoutée la pression de délais de correction souvent très courts compte tenu du nombre de copies. Sans parler de la situation explosive qu'ont connue nombre de collègues de Lettres, convoqués pour l'écrit et les oraux du bac... parfois même à la suite des corrections de BTS... Or, pour assurer une correction honnête et efficace, et garder par là-même toute sa valeur au baccalauréat, il faut du temps. Prétendre le contraire relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Ce calendrier « reconquête » a eu aussi des incidences sur le suivi de **l'orientation des élèves de seconde** puisqu'il n'a pas toujours été possible pour les collègues d'assister aux commissions d'appel.

**Pour les élèves**, au regard du premier bilan que nous pouvons tirer de cette session, apparaissent plusieurs éléments problématiques voire inquiétants. Tout d'abord, les incidents de retard ou d'absence de convocation et/ou de pièce d'identité se sont multipliés, nombre d'élèves se sentant visiblement moins en situation d'examen officiel que les années précédentes. Cela s'est également traduit par une attitude souvent plus désinvolte, de très nombreux élèves se présentant aux épreuves à la dernière minute, se montrant moins concentrés voire dissipés car dans leur lycée, avec les copains de leur classe et surveillés par leurs profs... Dans certains cas, cela a même entraîné des conditions de surveillance difficiles. Il ne faut pas minimiser non plus les conséquences de



la surveillance à l'interne notamment en cas de fraude : les pressions peuvent être fortes sur les collègues et donc mettre directement la qualité du bac en danger. Enfin la configuration des établissements n'a pas toujours permis de bonnes conditions matérielles de passation des épreuves, par manque de place ou en raison du bruit occasionné par des durées d'épreuves différentes selon les séries...

Pour ce qui est de la « reconquête » du temps de travail des élèves, cela ressemble fort à un coup d'épée dans l'eau. La majorité des élèves de seconde s'est mise d'elle-même en vacances très tôt et les élèves de 1ère et de terminale ont pris de leur propre chef les délais de révision que le Ministère leur refusait.

**Le bilan de la « reconquête » est donc largement négatif.** Et en cette rentrée 2009, l'enjeu est d'ores et déjà la reconquête du bac 2010 et la mobilisation que nous serons capables de développer et ce le plus tôt possible. C'est à nous, au Snes, de porter la revendication de la défense et de l'amélioration du bac comme examen final national et anonyme, condition indispensable d'égalité entre les élèves, notamment eu égard à la poursuite d'études. Sur cette question, il n'y a pas d'unité syndicale et d'autres syndicats sont depuis longtemps partisans du contrôle continu. Mais dans les pays où l'examen correspondant au bac est en contrôle continu, en cours de formation ou en final mais à l'interne, il y a dans l'accès aux études et dans leur réussite une extrême inégalité, donc une reproduction des inégalités socio-culturelles. Le contraire donc de la démocratisation.

Il nous faut donc prendre en compte l'ampleur de l'enjeu pour alerter et convaincre autour de nous. La démocratisation de l'école en dépend. 2009/2010 doit être l'année de la reconquête du bac.

## Philosophie : l'épreuve de la correction

Comme pour le bac 2008, les professeurs de philosophie organisés en coordination ont mené la bataille pour obtenir des délais de correction décents qui assurent une lecture sérieuse de la copie de l'élève. Les engagements du recteur pris en 2008 n'étaient pas tenus. Un nombre important de professeurs devait corriger de 100 à 150 copies en huit jours (exclusion faite des week-end et des journées de réunion d'harmonisation). La volonté de la coordination était d'obtenir un délai supplémentaire en passant par une mobilisation la plus large possible. Le moyen de pression envisagé était la grève le jour des épreuves, la non prise en charge de la totalité des copies et la restitution des notes au-delà du délai imposé par le rectorat (comme ce fut le cas en 2008).

De son côté, la section académique du SNES avait écrit au recteur dès le mois de janvier pour mettre en évidence le caractère intenable du calendrier du bac prônant « la reconquête du mois de juin », puis proposé aux correcteurs une lettre au ministre dans laquelle les signataires s'engageaient à ne pas prendre en charge toutes leurs copies. Les courriers au recteur et les pétitions ont notamment permis d'obtenir un allègement du nombre de copies en histoire-géographie et un abandon du maintien des cours pour les examinateurs. Le 10 juin, le SNES a organisé une réunion pour mobiliser tous les correcteurs de toutes les disciplines dans l'académie et éviter les actions individuelles isolées. Un préavis de grève a été déposé pour le jour des épreuves et pour le jour de restitution des notes. Un nouveau courrier a été envoyé au recteur.

En philosophie, dès le 19 juin, plus de 45 correcteurs n'ont pas pris en charge la totalité de leurs copies, en laissant un tiers dans les lycées. Le recteur a souhaité rencontrer rapidement des représentants de la coordination. Ce fut le cas le 22/06 en présence du secrétaire académique du SNES. Le recteur n'a fait qu'annoncer un possible report du jour de restitution des notes pour la philosophie qui serait confirmé le lendemain en réunion d'harmonisation. Le SNES a alors revendiqué le même report pour les autres disciplines et le recteur, tentant de diviser les disciplines, a répondu qu'il ne s'adressait ici qu'aux philosophes ! Mais le lendemain un délai supplémentaire a bien été annoncé (du 2/07 12h au 3/07 9h), pour toutes les disciplines. Les correcteurs de philosophie, tous réunis pour l'harmonisation ont majoritairement décidé que ce délai demeurait insuffisant, qu'il fallait continuer à agir pour obtenir un autre calendrier du bac 2010, et se sont accordés jusqu'au 3/07 à 15h, utilisant le préavis de grève déposé par le SNES. Ce jour-là le serveur a été fermé à 9 h et, après intervention syndicale et pression de la coordination, réouvert de 15 h à 16 h. Ultime rebondissement : le jour des délibérations, les notes saisies entre 15h et 16h le 3/07 ne figuraient pas sur les bordereaux. Il a fallu refaire tous les calculs sur place. Là encore le rectorat espérait opposer les correcteurs entre eux. Mais il n'a pas réussi à rendre les correcteurs de philosophie impopulaires, au contraire ; preuve est faite que l'action collective la plus large possible permet de créer un rapport de force favorable aboutissant à une véritable victoire.

Ultime précision : le ministre Darcos a vite fait de mépriser le mouvement lillois en annonçant à la presse que toutes les copies étaient maintenant payées 5 € et qu'il n'y avait pas de quoi se plaindre. Autrement dit, c'est le prix à payer pour obtenir le silence et casser le bac. Mais les correcteurs ont bien précisé qu'ils n'étaient pas des mercenaires, l'augmentation du prix de copies n'ayant jamais constitué une revendication. Cependant on peut déjà parier que ce type d'argument sera réutilisé par le nouveau ministre pour tenter de dissoudre le bac. A nous de nous y préparer dès maintenant, sans attendre le mois de juin 2010.

Hubert Sauvage

A SEPTEMBRE

DE JUIN

# Comment préparer des suppressions de postes ? En évitant d'inscrire les élèves !

PAR DIDIER PORTHAULT

**L'affectation de juin 2009 restera dans les mémoires comme un modèle de rigidité, conséquence des logiques d'économies budgétaires dans l'Education Nationale.**

Dans l'enseignement général et technologique, des élèves demandant une place dans leur lycée de secteur sur des couples d'enseignement de détermination sans contraintes techniques comme SES ou ISI se retrouvent sans affectation. Les capacités d'accueil ont été calculées au plus juste par le ministère et le rectorat et se révèlent finalement insuffisantes. Les consignes aux élèves mentionnaient pourtant l'obligation de formuler un vœu par sécurité dans leur lycée de secteur. **Des erreurs peuvent se produire, mais leur caractère systématique, cette année, suggère une volonté politique délibérée.** Le Recteur n'accorde que très parcimonieusement les ouvertures qui lui sont demandées, et face à cette situation délicate, n'hésite pas à affirmer des choses fausses dans la presse (il n'y a pas eu de « double inscription » dans le public et le privé). Beaucoup d'élèves se sont retrouvés contraints d'accepter une inscription dans un autre établissement plus éloigné, en dehors de leur secteur ou dans des couples d'enseignement de détermination qu'ils n'ont jamais demandés. Les parents d'élèves constatent que les vœux des élèves ont parfois été modifiés à leur insu. Ils ne comprennent pas plus que leurs enfants restent sans affectation dans leur secteur géographique en dépit de la loi. La situation était particulièrement critique au



lycée Jean Bart de Dunkerque ou au lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq dont les parents et les personnels se sont mobilisés début juillet avec le soutien du Snes et ont obtenu (à Villeneuve d'Ascq), l'ouverture d'une classe à force de pression sur le rectorat.

Le CSAIO a présenté le 2 juillet un premier bilan. Il estimait que 90% des élèves de 3ème étaient affectés. 480 élèves étaient sans affectation (avant le second tour en juillet).

**La situation dans les lycées professionnels apparaît plus catastrophique encore.** Ce sont des centaines d'élèves dans chaque district qui n'obtiennent pas d'affectation à la fin du mois de Juin.

Leur seule solution consiste à se résigner à occuper des places vacantes dans des spécialités peu demandées. Dans un objectif de lutte contre le décrochage, sans cesse proclamé par le Recteur, il aurait été judicieux de tenir compte de la motivation des élèves et d'éviter l'éloignement géographique. Avec la généralisation des bac pro en trois ans beaucoup d'élèves anticipant avec raison la difficulté de ce nouveau parcours ont préféré demander un CAP. Cette demande a été largement sous estimée et 1200 élèves n'obtiendront pas leur premier vœu. Combien ne seront pas affectés au final ?

Bien sûr les élèves qui s'adresseront aux CIO avant le 2 septembre pourront parfois obtenir des places vacantes dans des spécialités peu attractives, en demandant une place en aveugle, mais **combien d'élèves avons nous perdu entre juin et septembre ? Combien de déçus décrocheront quelques mois après la rentrée ?** Le manque critique de personnel dans les CIO à cette rentrée va d'ailleurs

ajouter à la difficulté. Le Rectorat veut également limiter la poursuite d'étude qui doit "rester exceptionnelle" après un Cap.

Encore une fois la logique de réduction à tout prix des dépenses dans l'éducation et l'obsession de la suppression des postes tournent au cauchemar pour des milliers de familles dans l'académie.

# Le mouvement à l'arrêt

PAR KARINE BOULONNE

**Alors que le gouvernement n'a que le mot de "mobilité" à la bouche, le mouvement 2009 illustre une fois de plus les entraves au droit à mutation des fonctionnaires. Corseté par l'indigence du nombre de postes, le mouvement crée frustrations et mécontentement. La contribution du rectorat cette année ? Un barème inepte et la diffusion du pré-projet avant même les commissions paritaires.**

**Fallait-il que le rectorat publie le projet de mutations ? Non !**

Les opérations concernant les mutations intra-académiques ont débuté le 22 juin, 10 jours après la publication par le rectorat - contre l'avis unanime des élus des personnels - du projet d'affectation.

Il était évident qu'un tel dispositif provoquerait des « dommages collatéraux », si l'on peut qualifier ainsi les situations personnelles remises en cause en quelques jours ; l'inconnue étant la mesure des dégâts. Et tout cela pour que l'administration fasse croire à sa réactivité, mais de façon peu glorieuse (c'est un peu comme donner le départ d'une course après avoir franchi soi-même la ligne d'arrivée...), et surtout en tentant de discréditer les organisations syndicales, dont, bien sûr, le SNES, syndicat majoritaire.

Pari perdu ! Au cours des 2 jours ½ qu'ont duré les commissions, nos élus ont bataillé pour faire rectifier les erreurs et améliorer le projet, n'hésitant pas à quitter la séance quand les règles n'étaient pas respectées.

Le bilan fait état de 265 modifications du projet initial sur 1426 mutations (hors CPE), soit un taux d'erreur de 19 %, et cela même sans connaître encore le résultat de la validation des stagiaires, ce qui, jusqu'à il y a 2 ans, correspondait à l'essentiel des modifications proposées en commission.

Les réactions des collègues ont été assez vives, allant de l'incompréhension (pourquoi avoir mis en ligne un projet dont on savait pertinemment qu'il comportait des erreurs ?), à

la joie de voir une erreur rectifiée ou au contraire, à la déception d'une affectation confirmée ou d'un changement de dernière minute.

L'objectif antisindical initial a donc largement échoué : nos collègues n'ont pas été dupes, et loin de remettre en cause l'action des organisations syndicales, ils nous ont au contraire davantage sollicité qu'à l'ordinaire, nous avons reçu beaucoup plus de coups de fil (et d'adhésions !) que l'an dernier à la même époque. Nous ne remercierons pas pour autant le rectorat et nous lui demandons solennellement de tirer les leçons de son échec pour l'an prochain, dans l'intérêt des personnels et par respect des règles collectives.

## ALERTE REMPLACEMENT !

74 postes vacants en technologie, 88 en documentation, voilà qui promet de nombreuses affectations hors discipline, en particulier pour nos collègues de STI ! Par ailleurs, les suppressions de postes ont concerné aussi les postes de remplaçants -215 au total-, mais avec des « pics » dans certaines disciplines qui laissent craindre le pire pour les remplacements de courte et moyenne durées. Voir le supplément TZR pour plus de détails.

## Les leçons d'un barème déséquilibré et injuste

Quel qu'il soit, un barème fera toujours des déçus. Il en fera d'autant plus en période de suppressions massives de postes, alors que le rectorat aura créé en plus l'illusion que « cette année sera la bonne » à coups de bonifications de 100 points pour les TZR, 500 pts agrégés ou 1000 pts reconversion. Dans le projet initial du rectorat, le taux de satisfaction des demandeurs de mutation était à peine supérieur à celui de 2008, mais inférieur à 2007 : si l'on retire des 2691 demandeurs, les mesures de carte scolaire et les entrants dans l'académie, il reste 1969 personnels qui ont fait une demande de mutation volontaire. 701 obtiennent un résultat, soit un taux de satisfaction de 35,6 % (65 %

d'insatisfaits). Parmi les participants obligatoires, 371 arrivent en extension, c'est-à-dire hors de leurs vœux, soit 42,9 % (contre 23% en 2008).

Au final, la situation des personnels ne connaît pas d'améliorations. Par contre, le rectorat de Lille a choisi de creuser un fossé entre personnels : certains bénéficient d'une bonification correspondant à une ancienneté allant de 7 ans (TZR) à 30 ans (agrégés) ou même 60 (reconversion). C'est en effet un choix lillois puisque la déconcentration permet à chaque rectorat de définir son barème, et les bonifications retenues constituent un « record » national !

Nous avons proposé une solution susceptible de correspondre aux objectifs du barème rectoral, tout en satisfaisant les personnels : maintenir les postes en lycée, et même y créer des postes supplémentaires pour diminuer les effectifs par classe et offrir la diversité d'enseignements nécessaire pour une Education nationale ambitieuse, faire aussi de l'enseignement prioritaire une véritable priorité pour rendre attractifs les établissements par leurs conditions d'enseignement. Curieusement, cette proposition n'a pas été retenue : la logique comptable l'emporterait donc sur l'intérêt général ?

## Barème 2009 : analyses et propositions

**Bonification agrégés : 500 pts sur les lycées.**

L'académie comprend 2409 agrégés dont 346 en collège. 198 ont participé au mouvement en utilisant les 500 pts (donc en faisant des vœux lycée). Pour certains qui entraient dans l'académie, le montant énorme de la bonification a pu leur faire croire qu'ils étaient assurés d'avoir un lycée. Ils ont la désagréable surprise non seulement de partir en extension, mais aussi d'arriver en collège sur une zone géographique qu'ils n'ont pas pu choisir, alors qu'une bonification moindre les aurait peut-être incités à faire plus attention dans l'élaboration de leurs vœux. Sur les 198, si 95 obtiennent un lycée, 36 partent en extension (contre 26 l'an passé). Parmi ceux qui

## A SEPTEMBRE

DE JUIN

obtiennent un lycée, 30 étaient déjà en lycée, 28 viennent de collège et 21 de ZR, les autres étant sortants d'IUFM ou du supérieur.

Comme pour les autres bonifications, celle concernant les agrégés doit respecter les équilibres du mouvement et permettre que les mutations se fassent au barème. Par ailleurs, si l'intention est de faciliter l'accès des agrégés aux lycées, pourquoi accorder 500 pts à des agrégés déjà en lycée ? Cette mesure révèle surtout l'hypocrisie d'une administration qui ferme massivement des postes en lycée, empêche la fluidité du mouvement (de peur d'être le dernier arrivé, le nombre de demandeurs de mutations diminue), tout en faisant croire qu'elle s'intéresse à une catégorie. Le SNES propose donc le retour à une bonification de 90 pts sur les vœux lycée.

**Bonifications de stabilisation TZR : 100 pts sur tous les vœux, quelle que soit l'ancienneté de poste.**

869 TZR de l'académie ont participé à l'intra. 306 obtiennent un poste fixe. Là encore, le taux de satisfaction est faible, à 35,2 %. Les 100 pts auront surtout servi aux TZR avec peu d'ancienneté, qui sont encore prêts à faire des vœux larges pour quitter leur fonction de remplaçants.

Nous demandons le retour à une bonification progressive (20 pts par an), ainsi que la prise en compte des services en APV.

**Bonification reconversion : 1000 pts sur tous les vœux.**

D'abord réservés aux personnels participant au plan « officiel » de reconversion (STI vers mathématiques et technologie), ces 1000 pts ont été accordés également aux collègues ayant réussi un concours dans une autre discipline et devant obtenir une nouvelle affectation. Dans la plupart des disciplines (documentation, technologie, lettres classiques), ces points n'étaient pas nécessaires pour obtenir un poste fixe dans les zones demandées par ces enseignants.

Contrairement au SNALC qui revendique le maintien tel quel de cette bonification, nous demandons que les 1000 pts soient attribuées sur un vœu « large » (groupes de communes), afin qu'elle ne bloque pas le mouvement et qu'elle n'aille pas à l'encontre des autres éléments du barème, notamment la bonification agrégée.

## Mutations : le cas particulier de la documentation

**58 certifiés en documentation ont demandé une mutation cette année (dont 2 mesures de carte scolaire suite à des fusions ou fermetures d'établissement). Le projet diffusé sur iprof prévoyait 40 mutations. Après le travail effectué en commission, 2 collègues supplémentaires ont pu obtenir une mutation et 7 situations ont été modifiées. Au final : 72 % des demandeurs ont obtenu une mutation et 60% des collègues mutés le sont sur leur vœu n°1.**

**88 postes restés vacants pour 0 TZR**

Il restait 5 TZR en documentation après le mouvement 2008. Trois obtiennent un poste fixe lors de ce mouvement ; les 2 postes restants sont fermés.

Sur le document officiel fourni par le rectorat, il reste 88 postes vacants après le mouvement. Pourtant, 5 nouveaux postes vacants apparaissent comme par magie au moment de la phase d'ajustement (commission d'attribution de postes vacants à l'année pour les TZR), dont 4 situés dans la zone Lille-Roubaix-Tourcoing... et attribués à des collègues non documentalistes !

Des oublis selon le rectorat... les certifiés en documentation qui ont participé au mouvement et obtenu une mutation parfois éloignée de leur domicile devront se contenter de cette explication.

**"Phase" ou "variable" d'ajustement ?**

Au moment de la phase d'ajustement, se règlent aussi les affectations des personnels faisant fonction. Le rectorat ne nous a fourni aucun document préparatoire nous permettant de connaître le nombre et les situations des collègues concernés. Il a donc fallu travailler directement en commission et demander systématiquement des explications.

Au total, une cinquantaine de collègues ont obtenu un poste de faisant fonction. Parmi eux, des certifiés, des PLP, des MA ou encore des CPE.

Hormis les syndiqués dont nous connaissons la situation, et les personnels placés en poste adapté, nous n'avons pas eu d'informations permettant d'établir un quelconque barème. Nous avons insisté pour que les collègues en poste adapté ne soient pas affectés en responsabilité et pour que le rectorat prenne en compte les vœux exprimés par certains, lorsque les vacances de postes le permettent.

**Mauvaise surprise pour des personnels en reconversion**

Cette année, certains collègues faisant fonction depuis plusieurs années, investis dans la préparation au CAPES de Documentation et volontaires pour une reconversion ont reçu un avis défavorable pour poursuivre dans cette voie.

Après avoir imposé le service en documentation à des personnels parfois non qualifiés, non formés et surtout non-volontaires, le rectorat impose maintenant le retour dans la discipline d'origine à certains collègues pourtant engagés dans un processus de reconversion ! Certains, mais pas tous... les collègues ciblés sont ceux dont les disciplines deviennent à nouveau déficitaires : Lettres, Anglais, Allemand... tandis que d'autres, dont « on n'a pas besoin » (dans leur discipline d'origine s'entend) restent en documentation.

Le constat est simple, l'académie manque de personnel et le rectorat use et dispose des postes de documentation comme bon lui semble. Plus que jamais, les postes en CDI sont bien considérés comme des variables d'ajustement ! Face à cette situation, nous avons réaffirmé notre demande d'un réel plan de reconversion ouvert (dans et en dehors de l'éducation nationale) et ambitieux, basé sur le volontariat, suivi d'une formation et surtout transparent et équitable pour tous. Le rectorat nous a confirmé qu'il serait mis en place rapidement, qu'il concernerait aussi les personnels volontaires qui ne seraient pas affectés en documentation, ce qui ne l'empêchera pas d'ici là de renommer certains dans leur discipline d'origine au mépris total de l'investissement fourni pour apprendre le métier de professeur documentaliste.

Emilie Dooghe



# Hors-classe Certifiés

## Le bon grain de l'ivraie ?

PAR KARINE BOULONNE



**L**e SNES n'a jamais considéré que la hors-classe était une réponse satisfaisante à la revalorisation des fins de carrière : il s'agit en effet d'une mesure ponctuelle, détournée en plus depuis quelques années de son objectif initial pour en faire un outil de division entre personnels (sous le prétexte fallacieux d'une évaluation au « mérite »). Tout cela dans une période de baisse brutale de pouvoir d'achat (le salaire de recrutement d'un certifié il y a 25 ans correspondait à 2,1 SMIC ; le salaire actuel de fin de carrière correspond à 2,5 SMIC) et de dégradation de l'image de la profession.

Dans ce contexte, le niveau de rémunération - de tous, et pas seulement des nouveaux entrants avec le master - ferait partie des éléments à reconsidérer d'urgence si l'intention du gouvernement était réellement de faire de l'Éducation nationale une priorité, en s'appuyant sur des personnels qualifiés et reconnus. C'est pourquoi le SNES réclame avant tout une refonte générale de la grille indiciaire pour garantir à tous une fin de carrière à l'indice 783.

Pour les collègues en fin de carrière, les enjeux de la hors-classe sont énormes, comme en témoigne la réaction de 10 d'entre eux (sur 14) qui ont différé la date de leur cessation d'activité afin de rester 6 mois supplémentaires en fonction et bénéficier d'une hors-classe bienvenue dans le montant

de leur pension. Pourtant, le barème mis en place par le recteur a favorisé les 10<sup>èmes</sup> échelons (110 promotions, + 358 % !), et dans une moindre mesure les 9<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelons (le promu au 7<sup>ème</sup>, âgé de 35 ans, passerait presque pour anecdotique). Les 11<sup>èmes</sup> échelons ne sont plus que 76 % des promus contre 97 % l'an dernier, 382 certifiés au 11<sup>ème</sup> resteront classe normale encore cette année, dont 71 avec 3 ans et plus d'ancienneté dans l'échelon, alors que ceux ayant moins de 2 ans d'ancienneté sont promus en grand nombre. En agissant de la sorte, l'administration prive ces personnels d'une revalorisation rendue nécessaire par le gel des salaires et la décote des retraites imposée par la loi Fillon. Brice Hortefeux a certes ouvert des perspectives nouvelles en proposant de repousser l'âge de la retraite à 67 ans ...

En janvier, nous contacterons les S1 pour leur communiquer le bilan des appréciations données par leur chef d'établissement aux personnels : c'est en informant les collègues sur les conséquences d'un avis défavorable

(ou même d'un avis moyen) et en se mobilisant au plan local au moment de la campagne de notation que l'on pourra empêcher quelques injustices.

Le S3, de son côté, continuera à exiger l'obligation dès 2010 pour les chefs d'établissement de faire connaître l'appréciation qu'ils souhaitent donner. Jusqu'ici, l'enseignant découvre presque par hasard ce qu'on pense de lui, parfois en contradiction avec la notation administrative qu'il vient de signer et surtout trop tard pour engager de son côté le dialogue avec son proviseur ou principal.

Nous poursuivrons également notre travail d'analyse sur le barème pour faire prendre en compte par le rectorat les correctifs nécessaires. Enfin, nous informerons également nos syndiqués des éléments en notre possession les concernant afin qu'ils puissent vérifier leur situation (nous avons pu faire corriger des oublis de points de parcours ZEP pour plusieurs d'entre eux, ce qui a permis à l'une d'entre elle d'être promue dès cette année).

### Les élus du SNES ont siégé lors de la CAPA du 1<sup>er</sup> juillet pour tenter de peser sur les choix rectoraux :

- **Points positifs qui montrent que les luttes syndicales peuvent encore être couronnées de succès :** l'augmentation du nombre de promotions (559 promotions, + 13 %) et un début de rééquilibrage entre les disciplines. Nous avons pointé en effet l'an dernier que certaines d'entre elles obtenaient proportionnellement plus de promotions qu'elles n'auraient dû, il semblerait que nous ayons été entendus, même si tout n'est pas encore parfait. Le groupe de travail que nous devrions avoir à la rentrée sur la notation pédagogique devrait permettre de gommer davantage les disparités tout au long de la carrière : retards d'inspection, échelles de notes, rapport hommes/femmes, rapport collègues/lycées ...
- **Points négatifs :** le poids dans le barème des avis des chefs d'établissement et des IPR (100 pts possibles pour une barre d'accès à la hors-classe à 212 pts) et le nombre de collègues au 11<sup>ème</sup> échelon depuis 3 ans ou plus qui ne sont pas promus, ainsi que ceux victimes de plans d'intégration injustes dans le corps des certifiés et qui n'auront pas réussi à combler le retard avant leur départ en retraite. Idem pour les bi-admissibles dont le reclassement est pénalisant et qui ne sont pas rattrapés au barème.

## A SEPTEMBRE

DE JUIN

## Hors-classe Agrégés Vers une normalisation ?

PAR MICHAËL COLIN

**G**âce aux différentes batailles menées par le SNES pour la revalorisation salariale pour tous, le nombre de promotions pour la hors classe a augmenté. Pour autant, nous ne pouvons nous satisfaire de cela : la revendication du SNES reste bien celle de la refonte de la grille indiciaire.

C'est ainsi que, cette année, 130 agrégés ont été promus à la hors classe contre 107 l'an dernier soit une augmentation de 21,5% : le travail effectué en CAPA pour permettre un accès au plus grand nombre commence à porter ses fruits.

47 collègues au 11<sup>ème</sup> échelon avec plus de 4 ans d'ancienneté ont été promus contre 8 collègues au 10<sup>ème</sup> échelon (soit 6,2% des promus) : la situation se normalise mais c'est encore insatisfaisant et nous devons batailler pour que tous les collègues en fin de carrière aient accès à la hors-classe.

Ainsi, nous avons réussi en CAPA à mettre sur la liste des proposés des collègues qui étaient au 11<sup>ème</sup> échelon depuis plus de 4 ans, soit parce qu'ils n'avaient pas de points de carrière, soit parce qu'ils étaient agrégés sur liste d'aptitude, et parmi ceux-là un seul collègue n'a pas été promu.

Nous devons rester néanmoins vigilants pour que les appréciations des chefs d'établissement et des IPR portent sur l'ensemble de la carrière et non pas sur les quelques dernières années.

Rappelons que l'accès à la hors classe n'apporte un avantage salarial qu'au 11<sup>ème</sup> échelon et sous réserve d'avoir 4 ans d'ancienneté. Aux autres échelons, il n'apporte rien de plus qu'un avancement obtenu au grand choix, mais obère en revanche la possibilité pour d'autres collègues du 11<sup>ème</sup> échelon d'y accéder ; c'est aussi un gain financier non négligeable pour le ministère.

## Assistants d'éducation Violence des échanges en milieu scolaire

**Alors que six années se sont écoulées depuis la mise en place des assistants d'éducation (AED), tous les dangers que nous dénonçons à l'époque déversent leurs flots de dégradation, de précarité accrue, de non renouvellement des contrats, de non respect des droits de ces personnels de plus en plus malmenés.**

Directeur des Ressources... Humaines

Investis d'une mission de DRH chargé de renouveler le personnel de l'entreprise, certains chefs d'établissement se soucient peu de justifier une décision de non renouvellement de contrat qui plonge pourtant les AED concernés dans l'angoisse du lendemain, la difficulté de trouver un autre emploi pour financer leurs études ou tout simplement pour assurer le quotidien. Ainsi, de plus en plus de chefs d'établissement sont persuadés d'avoir la lourde tâche de trouver la perle rare, plus ponctuelle, plus efficace, plus acharnée au travail et plus disponible que ceux qui ont rempli cette fonction durant l'année scolaire précédente. Par charrettes entières, des AED ont été mis dehors, sans même un rendez-vous ou une explication, la lettre type de non renouvellement de contrat assurant le caractère « Humain » de la démarche. Plusieurs sections SNES d'établissement sont intervenues et ont multiplié les actions pour soutenir ces personnels (voir sur notre site).

Les droits des personnels dépendent-ils des effectifs ?

Les droits des assistants d'éducation sont de moins en moins respectés : le droit à 200h (en cas de contrat à temps plein) pour effectuer leurs études est contesté, rogné ou même totalement nié ; le droit à absence pour examens et concours sans rattrapage (2 jours d'absence pour chaque examen ou concours en plus des jours d'épreuves) obtenu en août 2008, est vidé de son contenu par la mauvaise volonté de chefs d'établissement qui refusent d'octroyer ces journées au motif des insuffisances d'effectifs. Les assistants d'éducation n'ont pas à subir l'amputation de leurs maigres droits en raison du refus de l'Etat de recruter le personnel nécessaire. Pourrions-nous imaginer que nos droits à congé formation ou à absence pour enfant malade par exemple, soient conditionnés au nombre de personnels disponibles de l'établissement ?

Effectifs de la Vie scolaire : situation explosive !

La situation des effectifs de la Vie scolaire devient explosive dans de nombreux établissements. Les derniers MI-SE sont presque tous arrivés en fin de délégation (il en restera 72 l'an prochain dans notre académie pour plusieurs milliers d'assistants d'éducation) et ne sont pour la plupart pas remplacés. Le taux d'encadrement des élèves s'effondre au risque de voir se multiplier les incidents mettant en cause la sécurité des personnels comme des élèves ; dans presque tous les établissements, un, deux ou trois postes manquants ne sont pas remplacés. Les conseils d'administration de rentrée doivent être le moment de demander un bilan des effectifs de la vie scolaire et de tirer la sonnette d'alarme en associant les parents à nos démarches.

Face à l'ampleur de ces dégradations, il nous faut réussir à organiser collectivement la défense des droits des assistants d'éducation et des recrutements de personnels à la hauteur des besoins nécessaires au bon fonctionnement de nos établissements.

Karine VAN WYNENDAELE

# Un nombre record de non-titularisations On achève bien les stagiaires

PAR KARINE BOULONNE

**M**auvais crû ? Inadaptation de la formation par rapport aux attentes de « l'Etat-employeur » ? Anticipation sur les 16 000 suppressions programmées au budget 2010 ?

Les chiffres sont tombés début juillet : 37 certifiés stagiaires dans l'académie ne seront pas titularisés à la rentrée 2009 (11,1 % des effectifs), dont 16 sont refusés définitifs, ce qui en pratique revient à un licenciement. Parmi eux, 5 le sont à l'issue de leur première et donc unique année de stage.

Nous ne revendiquons pas la titularisation systématique des personnels, mais nous assistons à des dysfonctionnements importants depuis 2 ans (et la mise en place du cahier des charges de Robien), aggravés cette année par une attitude que nous dénoncerions chez n'importe quel autre employeur, et qui est d'autant plus grave quand elle émane de l'Education nationale : il est en effet inadmissible que les recalés n'aient pas tous été convoqués à l'entretien final leur permettant de donner leur version du déroulement de l'année. Sans leur donner une explication, ni même les informer de la décision les concernant, le jury académique a courageusement laissé à des ajournés et même des refusés définitifs le soin de découvrir vendredi 3 juillet au soir que leur nom ne figurait pas sur la liste des admis. Le recteur nous a répondu que la réglementation ne l'imposait pas, nous serions tentés de répondre que la décence, oui !

Parmi les dysfonctionnements que nous avons relevés :

• **le traitement inégalitaire des stagiaires selon les disciplines** : comment expliquer une telle disproportion entre disciplines ? Comment expliquer que des efforts aient pu être faits dans certaines d'entre elles (Lettres par exemple) et pas pour d'autres ? Difficile de croire qu'année après année certaines n'auraient que de « bons éléments », alors que d'autres (toujours les mêmes) auraient jusqu'à 20 % d'étudiants « impropres au service » (presque 21 % en Maths,

17 % en Anglais). Faut-il envisager une refonte totale de l'enseignement supérieur en Mathématiques ou en Anglais puisqu'il semble inadapté aux exigences du professorat ?

## • l'opacité des opérations de validation :

pourquoi les avis et rapports des chefs d'établissement et de l'inspection ne sont-ils pas systématiquement connus des stagiaires avant la réunion du jury de validation ? Ces avis sont trop souvent découverts une heure avant l'entretien déterminant pour l'avenir professionnel, occasion d'apprendre que les encouragements du chef d'établissement cachaient en réalité un avis défavorable... Rien de tel pour déstabiliser !

## • le poids donné aux chefs d'établissement

**dans la validation des stagiaires** alors qu'ils ne devraient contribuer à évaluer que la partie administrative du métier. Trop souvent, on assiste même à un retournement de veste entre le moment de la notation administrative (note au dessus de la moyenne et bonne appréciation littérale) et l'avis définitif rendu 15 jours plus tard, après le passage de l'IPR (l'avis devient alors ... défavorable !).

## • la distorsion entre l'avis donné par l'IUFM et

## le résultat final délivré par le jury académique :

comment comprendre que des formateurs qui suivent toute l'année des stagiaires, qui donnent un avis favorable et même très favorable lors d'une visite, puissent ensuite être désavoués par les inspecteurs (et les chefs d'établissement) ? Quel signe veut-on donner, au moment où se joue la future formation des enseignants et l'avenir des IUFM ?

## • un système infantilisant

destiné à former des professionnels qui devront à leur tour former et évaluer et dont la propre auto-évaluation est rendue impossible par l'angoisse du résultat émis par un jury qui en élimine plus d'un sur 10 !

Le SNES ne compte pas en rester là. Un courrier a été adressé le 9 juillet au Recteur, nous demanderons avec le SNUIPP (Syndicat du primaire de la FSU) une audience dès la rentrée sur les cas individuels, ainsi que sur la formation et la validation 2010.

Nous sollicitons également une réunion avec les différents intervenants dans la formation et la validation des stagiaires (Université d'Artois – IUFM, Rectorat, Corps d'inspection) pour faire entendre nos revendications et celles des stagiaires. De même, il est important que nous soyons entendus sur le projet de réforme 2010 du recrutement. Si nous avons toujours été porteurs d'une élévation du niveau de recrutement des enseignants et CPE (au nom de la revalorisation de nos métiers, mais aussi des salaires), nous sommes opposés à l'alourdissement du stage en responsabilité qui passerait à 12 h (les chiffres de validation depuis 2008 sont en ce sens éloquents) et demandons une véritable formation professionnelle, tout comme nous souhaitons rediscuter des concours, de l'introduction de la préprofessionnalisation et de prérecrutements nécessaires pour garantir l'accès de tous aux professions qui sont les nôtres.

## Dernière minute

Suite à son recours gracieux appuyé par nos interventions, une stagiaire refusée définitivement au bout de sa première année de stage a été finalement autorisée à doubler. Nous serons particulièrement attentifs à l'évolution de sa situation et espérons que d'autres cas similaires pourront également avoir une deuxième chance.

## Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

### Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE  
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax: 03 20 06 77 49  
e-mail : s3lil@snes.edu  
Site internet : www.lille.snes.edu

### Siège du S2 Nord : Siège du S3.

### Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,  
62000 - ARRAS - tél./fax : 03 21 71 27 03

*Comme chaque année le S3 se réorganise. Des militants prennent un peu de distance ou ont de nouveaux engagements et d'autres arrivent et assurent le relais. Karine Boulonne a été désignée par la CA académique comme secrétaire académique. Michaël Colin et Catherine Piecuch rejoignent Karine VAN WYNENDAELE comme secrétaires académiques adjoints.*

### S3 :

Secrétaire académique : Karine BOULONNE.  
Secrétaires adjoints : Michaël COLIN, Catherine PIECUCH, Karine VAN WYNENDAELE, .  
Trésoriers: Nicole COURSELLE, Françoise MORTIER.

### S2 Nord :

Co-secrétaires: Arlette DESPRETZ, Magali LAUMENERCH, Philippe LESTANG.  
Secrétaires adjoints: Eric DELANGUE, Philippe Gaudry, Gilles SURPLIE.

### S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire: Jean-François CAREMEL.  
Secrétaires adjoints : Catherine PIECUCH, Thierry QUETU.  
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

### Secteurs

#### \* Pour toute question d'ordre syndical

- **Emploi** : Karine BOULONNE, Christian CHAMPIRÉ, Noëlle CÉLÉRIER, Arlette DESPRETZ, Clothilde DOZIER, Karine VAN WYNENDAELE.  
- **Surveillance et missions associées**: Karine VAN WYNENDAELE.  
- **Droits et libertés**: Didier COSTENOBLE, Catherine PIECUCH, Philippe LESTANG.  
- **Formation continue**: Michel DEVRED, Odile DEVERNE.

- **Entrée dans le métier** : Karine BOULONNE, Clothilde DOZIER.  
- **Précarité**: Didier COSTENOBLE, Karine VAN WYNENDAELE.  
- **TZR** : Stéphanie CABOCHE, Michaël COLIN, Clothilde DOZIER, Michaël KAIM.  
- **Retraités**: Karine VAN WYNENDAELE.  
- **Vie des établissements**: Philippe LESTANG (collèges 59), Jean-François CAREMEL (collèges 62), Michaël COLIN (lycées).  
- **Secteur collèges**: Magali LAUMENERCH, Jean-François CAREMEL, Arlette DESPRETZ, Eric DELANGUE, Agnès HURET, Clothilde DOZIER, Philippe LESTANG.  
- **Secteur lycées** : Romain GENY, Gilles SURPLIE, Catherine PIECUCH, Odile DEVERNE, Francis LECHER, Vincent PERLOT, Michaël COLIN.  
- **Technique, formation continue des adultes, hygiène et sécurité**: Thierry QUETU, Francis LECHER, Philippe GAUDRY, Frédéric HOCHART.  
- **Stages syndicaux, forums** : Karine BOULONNE, Magali LAUMENERCH, Romain GENY.  
- **Publications**: Odile DEVERNE, Samuel DUMOULIN, Romain GENY.  
- **Informatique**: Frédéric HOCHART, Boris DUQUESNE, Francis LECHER, Willy LEROUX.

### A qui écrire ?

#### \* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

A.e. : Nicole COURSELLE.  
Agrévés : Noëlle CELERIER.  
Assistants d'éducation et MI-SE: Karine VAN WYNENDAELE.  
Certifiés : Karine BOULONNE, Christian CHAMPIRÉ.  
C.o.Psy. ou D.c.i.o. : Didier PORTHAULT.  
C.p.e. : Guy CARPENTIER.  
Documentalistes : Emilie DOOGHE  
M.a., contractuels, vacataires: Didier COSTENOBLE.  
P.e.g.c. : Gérard ANSEL.  
Retraités: Daniel ROGER.  
Stagiaires: Karine BOULONNE.  
T.z.r. : Clothilde DOZIER.  
**Problèmes médicaux**: Karine VAN WYNENDAELE, Michaël COLIN.

### Les permanences :

#### • Pour tous :

- Lundi, mardi, vendredi: de 14h30 à 18h;  
- Mercredi: de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h;

#### • Permanences particulières :

(aux horaires ci-dessus, sauf CPE et Copsy)

**Carrières et rémunérations**: le mercredi matin,

A.e. : le mercredi matin,

**Agrévés**: le mardi,

**Assistants d'éducation et M.i.-S.e.** : le mercredi, vendredi

**C.p.e.** : le jeudi matin de 10 h à 12 h,

**Certifiés**: le lundi ou le vendredi,

**L.u.f.m.** : le lundi ou vendredi,

**M.a., contractuels, vacataires**: le lundi,

**P.e.g.c.** : le mardi,

**T.z.r.** : le lundi,

**Documentalistes**: mercredi matin (à confirmer),

**Copsy**: sur rendez-vous le jeudi matin.

Le S2 Nord et Pas-de-Calais tient une permanence au siège du S3 le mardi de 14h30 à 18 h.

Le S2 Pas-de-Calais tient une permanence à son siège le mercredi de 9h à 11h30.

Michel et Georges quittent leurs responsabilités syndicales. Deux figures bien connues, tant dans le second degré que dans les milieux syndicaux de notre région, deux militants qui, chacun à leur manière, auront marqué l'académie.

Tous deux se sont engagés très tôt dans l'activité syndicale, d'abord au sein de feu la FEN, puis dans la création et le développement de la FSU. Avec une même conviction, celle de construire un syndicalisme au service des personnels et de l'enseignement. Syndicalistes infatigables et toujours disponibles, partageant avec nous les bons comme les mauvais moments de la vie d'une section académique, il va falloir nous persuader que leur présence n'est pas indispensable, tâche ô combien difficile!

Georges Bouchart, l'homme de la côte, professeur d'Histoire Géographie à Montreuil sur Mer, a été S1 avant de s'occuper du district puis du Bassin de Montreuil; il est ensuite devenu secrétaire du SNES Pas de Calais, à une époque où les transports en commun étaient loin de permettre aussi facilement les déplacements qu'aujourd'hui. Georges est le premier et jusqu'à présent seul secrétaire départemental FSU qu'a connu le Pas de Calais. Il a fait partie dès sa fondation des instances nationales de la fédération. Chacun (administration comme militants syndicaux) a pu apprécier son expertise sur bien des sujets, son calme pugnace et son aptitude à arrondir les angles avant de mieux porter l'estocade. Son souci de transmettre l'héritage syndical trouvera rapidement sa concrétisation: il a en projet une histoire du SNES de Lille qui l'amènera à nous rendre régulièrement visite.

Michel Devred, professeur d'Histoire-Géographie également, milite dès son année de stagiaire CPR, et participe au congrès national à ce titre, avant de prendre en charge la formation des maîtres, secteur qu'il co-anime ensuite avec Frédérique Rolet. Intéressé aussi par l'action sociale, la formation continue... il a cherché à dynamiser la vie syndicale (manifestations, forums FSU...), tout en maintenant la tradition de travail et de réflexion qui fait la réputation de notre section académique et qui permet d'en faire un interlocuteur respecté et reconnu par l'administration. Déconcentration oblige, il a su devenir un commissaire paritaire agrégé investi et efficace (et le restera jusqu'aux prochaines élections au moins). Membre du bureau national du SNES, il y a porté la voix souvent dissonante du S3 de Lille, mais toujours avec le souci de contribuer à construire le meilleur mandat et l'action la plus efficace.

Après 10 ans comme secrétaire académique, Michel a choisi de reprendre à plein temps son activité professionnelle au lycée Montebello de Lille, et de découvrir ce que c'est que d'avoir un peu de temps libre. Merci à tous les deux pour le travail accompli; nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs activités respectives, en sachant qu'ils ne seront jamais loin pour nous faire bénéficier de leur expérience.

Karine Boulonne

## STAGES DE FORMATION SYNDICALE : LE SNES, C'EST A VOUS DE LE FAIRE VIVRE !

Nos professions connaissent un fort renouvellement des personnels (plus de la moitié d'ici 2010). Des collègues en nombre croissant méconnaissent leurs droits et ont peu l'expérience de l'activité et de l'action syndicales, ce qui les rend d'autant plus vulnérables alors que l'Education nationale est la cible de très nombreuses attaques.

C'est en ce sens que la formation syndicale\* apparaît comme un élément indispensable à l'efficacité des luttes. La section académique du SNES de Lille (S3) a décidé de faire de la formation syndicale une de ses priorités et propose donc de nouveau une série de stages pour l'année scolaire 2009-2010.

Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

### \* LE DROIT SYNDICAL NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS :

**Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement** (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).

Le décret 84-474 du 15 juin 1984 (R.L.R. 610-a) précise que la demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, il faut alerter la section académique du S.n.e.s.

## Aider à animer la section d'établissement du SNES (S1)

La section d'établissement (S1) est le premier niveau d'intervention et de débat. C'est elle qui intervient et défend dans l'établissement les personnels qui ignorent trop souvent leurs droits et obligations (ce qui les fragilise face aux dérives autoritaires) et les aspects régissant le déroulement de la carrière. L'existence d'une section syndicale dans un établissement est donc une nécessité face à des autorités locales aux pouvoirs accrus par la déconcentration et la décentralisation.

Le S1 est aussi et avant tout, pour les personnels, le premier lieu de rencontre, d'expression, de débat et de prises de décisions concernant la vie de l'établissement ainsi que les orientations du S.n.e.s.

Stage "ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION"	Stage "VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE"
<p style="text-align: center;"><b>Mardi 20 Octobre 2009 (9h30-17h)</b> <b>(et une seconde journée en janvier, février 2010)</b></p> <p><b>Contenu :</b> Vous êtes plusieurs milliers dans notre académie à être élus ou à envisager de l'être dans les conseils d'administration de vos établissements. Le CA, est-il un vrai lieu de discussions, de débats, de prises de position et de choix ou une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et par qui? A quoi sert la commission permanente? Qu'est-ce qu'une DBM, les Fonds de Réserve, l'aide à la demi-pension ou aux collégiens, la DHG et le TRMD? L'établissement doit-il acheter sur ses deniers ses manuels ou ses ordinateurs? Quel poids avez-vous en ce qui concerne les fermetures de postes, les heures supplémentaires, les effectifs par classe? Quelle position prendre sur le recrutement des assistants d'éducation?</p> <p>La section académique du SNES organise un stage de formation syndicale pour les élus en conseil d'administration avant les vacances de la Toussaint. Ce stage sera complété en janvier ou février par une seconde journée de formation qui vous aidera à décrypter la dotation horaire de votre établissement, à combattre les menaces sur la formation des élèves et les conditions de travail des enseignants, à faire des propositions pour une meilleure rentrée.</p> <p><b>Public :</b> Tous les collègues intéressés</p> <p><b>Lieux :</b> communiqués en septembre</p>	<p style="text-align: center;"><b>Jeudi 17 décembre 2009 (9h30-17h)</b></p> <p><b>Contenu :</b> Présentation du SNES et de la FSU. Droits syndicaux (réunion syndicale, heure mensuelle d'information syndicale, affichage, grève, distribution de documents, expression publique...) Droits et obligations des personnels : que peut-on légalement exiger des personnels? Qu'est-ce que les personnels peuvent exiger de l'administration? Fonctionnement et interventions de la section syndicale d'établissement : délégations, conseil d'administration... Connaissance des instances paritaires (CTPD, CTPA, CAPA...)</p> <p>Il s'agit de fournir aux collègues tous les éléments leur permettant de répondre aux questions les plus courantes à partir d'une connaissance des textes officiels.</p> <p><b>Public :</b> Collègues désirant prendre part et/ou organiser la vie syndicale dans leur établissement.</p> <p><b>Lieux :</b> communiqués en septembre</p>

## Mener une réflexion collective sur l'école, nos pratiques professionnelles, les contenus...

Stage LYCEE	Stage COLLEGE
Vendredi 16 novembre 2009 (9H30-17H)	Lundi 25 janvier 2010 (9H30-17H)
<p><b>Contenu :</b> L'organisation actuelle du lycée général et technologique n'est pas satisfaisante : les inégalités sociales y sont encore trop présentes, et les moyens de les réduire bien trop faibles. Le Snes a clarifié, au cours de l'année 2008/2009, ses positions quant aux réformes nécessaires pour assurer une démocratisation plus grande du lycée. Néanmoins, la réflexion doit être prolongée et approfondie pour aboutir à des propositions précises et fortes, qui couvrent l'ensemble des enjeux du lycée (structures, dispositifs, moyens, pratiques, orientation...). Ce stage aura pour objectif, en partant des pistes déjà tracées l'année dernière, de contribuer à construire un projet solide qui soit le reflet des exigences de démocratisation, et qui porte la parole des personnels. L'enjeu est d'autant plus important que le gouvernement n'a pas renoncé à ses réformes réactionnaires et destructrices.</p> <p><b>Public :</b> tous les collègues intéressés</p> <p><b>Le lieu sera communiqué en septembre</b></p>	<p><b>Contenu :</b> Tous les élèves ont-ils leur place au collège ? Alors que cette ambition, que nous défendons, est de plus en plus remise en cause, le dernier congrès académique s'est donné pour mandat de relancer la réflexion sur ce thème. Comment faire réussir tous les élèves au collège ? Est-ce possible ? Est-ce souhaitable ? D'où vient l'échec dans les apprentissages ? Comment faire la part des déterminismes sociaux et des ratés de nos pratiques pédagogiques ? Dans l'histoire récente, quels choix ont mené à ce qu'on appelle improprement le « collège unique » ? Quels enseignements peut-on en tirer ?</p> <p><b>Public :</b> Tous les collègues intéressés travaillant en collège, en lycée, dans un CIO.</p> <p><b>Lieu :</b> communiqué ultérieurement.</p>

### Stages « contenus » du second trimestre :

Les collègues intéressés par la réflexion syndicale sur les contenus d'enseignement peuvent prendre contact, avant fin octobre, avec Karine Boulonne au S3 en précisant les thèmes ou disciplines sur lesquels ils souhaiteraient travailler lors d'un stage de formation syndicale. Le S3 examinera les propositions avant d'arrêter son calendrier de stage de 2nd trimestre et ce, en relation avec le secteur « contenus » du S4. D'ores et déjà un stage « technologie » est prévu au 2nd trimestre.

## Connaître ses droits et obligations pour faire respecter son statut

### Stage CPE

Mardi 18 novembre 2009

Cette journée de formation syndicale est indispensable pour faire le point sur la fonction de CPE et son évolution avec des conditions d'exercice de plus en plus difficiles :

- suppressions de postes (CPE ou personnel de surveillance)
- conditions d'affectation,
- mutations bloquées,
- recrutement,
- formation,
- perspectives de carrière.

**Le lieu sera précisé ultérieurement.**

## Inscription aux stages syndicaux proposés par le SNES

### Auprès de l'administration :

Les collègues intéressés, ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, un mois avant la date du stage (modèle de lettre ci-dessous, disponible également sur le site internet du S3 : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu) rubrique « informations administratives »)

### MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (à déposer auprès du chef d'établissement un mois avant la date prévue du stage)

NOM Prénom .....

Grade et Fonction .....

Etablissement .....

à Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1) .....

(date) .....

Conformément aux dispositions (2) de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé du..... au ..... (3) pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section [académique / départementale / nationale] du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A ..... Le .....

Signature.

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire loi 84-16 ; non titulaire loi 82-997)

(3) Lorsque le stage dure plusieurs jours, ne faire figurer que les dates donnant lieu à demande d'autorisation d'absence.

### Auprès du SNES :

Les collègues informent la section académique de leur participation aux stages syndicaux en renvoyant le coupon ci-dessous, au moins 15 jours avant le premier stage choisi.

Les frais occasionnés par la participation aux stages (repas, déplacement) sont indemnisés pour les participants syndiqués.

**La section académique se tient à la disposition des S1 pour répondre aux demandes de stages syndicaux locaux.**



### COUPON A RENVOYER

Fiche d'inscription à renvoyer à Karine Boulonne, SNES, 209 rue Nationale à LILLE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Etablissement : ..... Tél : ..... e-mail : .....

Est intéressé-e par le(s) stage(s) de formation syndicale suivant(s) :

ELUS EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

VIE SYNDICALE DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Prendra le repas  OUI  NON

LYCEE

COLLEGE

CPE/ESPACE EDUCATIF

S.N.E.S. - F.S.U.  
 209, rue Nationale - 59000 LILLE  
 Tél. : 03 20 06 77 41

**FORMATION CONTINUE**  
 Plan Académique de Formation 2009 - 2010

Discipline : ..... Catégorie : .....  
 Nom et Prénom : .....  
 Etablissement d'exercice : .....  
 Adresse personnelle : .....

**LISTE DES VŒUX**

**ATTENTION : La précision des informations pour chacun de vos vœux est indispensable au travail des représentants du S.n.e.s. Le rectorat ne nous fournit aucun document en dehors de la commission !**

Pour chaque vœu, indiquez :

- le thème (formations disciplinaires et catégorielles ; formations interdisciplinaires ; pratique du métier ; actions culturelles ; orientation, ouverture aux mondes universitaire et professionnel ; vie scolaire ; formations hygiène-sécurité, santé ; dispositifs de formation intercatégoriels)
- code ou identifiant du dispositif : ex : 06A0090006,
- référence et libellé du module : ex : ACL\_02.A - Rencontre/Echange

Liste des vœux	Résultat de la commission
Vœu 1 :	
Vœu 2 :	
Vœu 3 :	

Avis du chef d'établissement :  favorable  défavorable

Vœux présentés antérieurement, retenus ou non (à indiquer)

2008/2009 : 1 .....	2007/2008 : 1 .....
2 .....	2 .....

Le rectorat avait prévu de boucler la campagne d'inscription 2009- 2010 à la formation continue en juin dernier, mais la commission d'attribution a été brutalement reportée à la fin du mois de septembre, avec comme explication une modification informatique obligeant à un nouveau traitement. Les collègues devaient s'inscrire à nouveau, mais les dates de clôture ayant été modifiées, on nous a assuré que les inscriptions seraient bien prises. Tout cela est à vérifier, et les commissaires paritaires du SNES seront d'autant plus efficaces qu'ils auront reçu les fiches. Sans elles, nous n'aurons en effet communication que des demandes enregistrées par l'administration. La situation risque d'être d'autant plus tendue que le PAF est lourdement touché par les suppressions d'emploi, moins dans l'offre de formation (nombre de stages offert) que par des restrictions de moyens et de postes pour les formateurs.

**A noter :**

- les commissions ont lieu le 30 septembre, nous avons besoin des réponses et des fiches pour le 24 septembre.
- les demandes au titre du DIF (droit individuel à formation) ne sont pas prises en compte faute de texte national.

Les néo titulaires et les entrants dans l'académie peuvent encore s'inscrire, prendre contact avec la DAFOP.